



PROFIL DE POSTE I.A.D.E./ANESTHESIE

L'Infirmier Anesthésiste (IADE) organise au sein du bloc les activités avec les autres professionnels pour assurer la continuité et la qualité des soins.

Il participe, en collaboration avec le médecin anesthésiste (MAR) et sous la responsabilité de ce dernier, à la prise en charge anesthésique au cours des différentes interventions des patients que ce soit au bloc (chirurgical ou gynéco-obstétrical), en endoscopie ou en SSPI.

Il participe au bon déroulement des interventions et applique les procédures, protocoles et règles de bonne conduite pour garantir la sécurité des patients et du personnel.

1 – Identification du poste

- ❖ Grade : Infirmier anesthésiste diplômé d'état.
- ❖ Positionnement dans la structure

a. Hiérarchie :

L'IADE exerce sous l'autorité du Cadre de bloc opératoire-anesthésie lui-même sous l'autorité du cadre de pôle et de la Direction des soins. Dans la pratique de l'anesthésie, l'IADE exerce sous la responsabilité d'un médecin anesthésiste

b. Fonctionnel :

Dans les tâches quotidiennes, les IADE sont amenés à travailler avec : - Le personnel de SSPI - les IBODE, IDE et AS du bloc - les chirurgiens et autres praticiens intervenant au bloc - les médecins anesthésistes - les équipes médicales et paramédicales de maternité - le service brancardage - les différents services de l'Etablissement - les services administratifs, techniques et logistiques

c. Zone de responsabilité

Géographique :

- Le bloc opératoire
- La salle de surveillance post-interventionnelles
- Certaines salles de radiologie pour examens spécifiques ou radiologie interventionnelle
- Salles d'endoscopie

Matérielle : ensemble du matériel nécessaire et indispensable à la réalisation de tout type d'anesthésie.

2 – Les missions

La mission de l'IADE est réglementairement définie par le décret n° 2002-194 du 11-02-2002 relatif à la définition de fonction de l'IDE, notamment par l'article 10 de ce dernier qui précise la nature de leur habilitation et de leur exclusivité concernant la pratique de l'anesthésie, et en référence au décret n° 94-1050 du 5-12-1994 relatif aux conditions techniques de fonctionnement des établissements de santé en ce qui concerne la pratique de l'anesthésie.

Il ou elle assure l'accueil et la surveillance des patients dans la période pré, per et post-opératoire immédiate en présence et sous la responsabilité exclusive d'un médecin anesthésiste.

3 – Les activités

- Préparer l'aire d'anesthésie et accueillir le malade en salle d'opération
- Assister le médecin anesthésiste
- Induction d'une anesthésie générale en collaboration avec le MAR suivant la stratégie anesthésique définie et référer au MAR dès que toute anomalie est constatée
- Surveiller le patient en cours d'anesthésie
- Participer et mettre en œuvre la surveillance des techniques d'analgésie
- Travailler en SSPI
- Assurer la traçabilité dans le dossier du patient et les transmissions orales
- Remettre en état opérationnel le site d'anesthésie en collaboration avec l'AS
- Assurer l'encadrement des étudiants infirmiers anesthésistes
- Participer aux travaux de recherche, élaboration de protocoles

4 – Particularités du poste

- Les horaires sont : 8h-16h ou 8h-17h ou 13h-18h ou 12h-20h
- Astreintes à domicile : 16h-8h ou 20h-8h et 8h-8h les weekend et jours fériés
- L'IADE est amené à pratiquer les anesthésies quels que soient l'acte chirurgical et la spécialité
- Réactualisation des connaissances obligatoire et régulière

5 – Compétences spécifiques et qualités requises

Aptitudes physiques et psychologiques :

- L'IADE doit développer des aptitudes physiques et psychologiques qui lui permettent d'exercer efficacement et en toute circonstance les missions qui lui sont confiées : calme, maîtrise émotionnelle, esprit d'équipe et d'écoute, adaptabilité aux évolutions, affirmation de soi dans le respect du cadre légal relatif aux actes d'anesthésie

Aptitudes relationnelles :

- L'IADE doit être capable de générer et entretenir un climat de collaboration avec l'ensemble de l'équipe chirurgicale et anesthésique, en veillant au respect des valeurs énoncées dans les règles professionnelles, dans le règlement interne du service et la charte de bloc.

Qualités requises :

- Sens du service public
- Maîtrise parfaite des gestes techniques
- Connaissance géographique et organisationnelle des services
- Adaptabilité rapide aux différents sites d'anesthésie
- Honnêteté
- Franchise, capacité à rendre compte
- Dynamisme et disponibilité
- Sens de l'économie/matériel